



MISSION REGIONALE d'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Pôle autorité environnementale,
en appui de la mission
régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-
France

Le Président de la mission régionale
d'autorité environnementale Hauts-de-
France

à

DREAL HDF / UD Littoral

Lille, le 29/06/2026

Objet : Projet Wybo à Godewaersvelde (59)

Avis de l'autorité environnementale
N° d'enregistrement : 020094GUNENV

Madame,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet, par dépôt sur le portail de l'évaluation environnementale en date du 26 juin 2026.

Le projet a déjà fait l'objet de l'avis n°014879/A P de la MRAe en date du 5 mai 2026 dans le cadre de la procédure de permis d'aménager. Cet avis est disponible sur le portail publication de l'évaluation environnementale¹.

Il ressort de la lecture du dossier que l'étude d'impact, pourtant toujours datée d'octobre 2025, a évolué de manière à répondre à certaines recommandations issues de l'avis du 5 mai sans que le projet ne soit modifié. Ces évolutions demeurent mineures et ne sont pas de nature à remettre en cause l'avis susmentionné. Elles mériteraient d'être identifiées dans le document qui sera par ailleurs réindiqué afin d'en optimiser la bonne compréhension par les autorités et le public consultés.

¹ <https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews>

Le projet n'étant pas modifié, l'avis initial de la MRAe est maintenu et vous pouvez le joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,



Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du département du Nord
DREAL Hauts-de-France